



Renoncer autorité parentale et suppression pension alimentaire

Par **Coca2**, le **25/08/2009** à **17:37**

Bonjour,rrnrnrnrNous nous permettons de nous adresser à vous. Je suis divorcé et père d'une fillette de 7 ans. Le jugement a prononcé une garde partagée (j'ai ma fille tous les week ends une semaine sur deux). Je suis aujourd'hui remarié et je continue à assumer mon droit de garde ainsi que la pension alimentaire (250€). rnrnrLa situation est que mon ex femme manipule ma fille qui vient clairement à contre cœur chez nous oui chez mes parents. Elle est visiblement très malheureuse de nous côtoyer et malgré nos efforts nous arrivons à un point où la recevoir est devenue une contrainte.rnrnrPar ailleurs mon ex femme me ment quant à sa situation personnelle depuis plusieurs mois puisqu'elle entretient une relation amoureuse avec mon cousin germain (qui m'a menti également). Ma fille est au courant des moindres détails (même les plus intimes) de leur relation et nous les raconte avec délectation. Nous avons appris que mon ex femme et mon cousin (qui est également le parrain de ma fille) emménagent ensemble début septembre....rnrnrMa fille aujourd'hui me dit que je ne suis pas son père et m'appelle "parrain". rnrnrD'un point de vue moral je trouve cette situation proche de l'inceste...et profondément écœurante. rnrnrNous avons appris que mon cousin et mon ex femme emménageaient ensemble à partir de ce début septembre. Par ailleurs, j'ai eu la surprise de trouver mon ex femme se mettant en scène sur des photos pornographiques sur un site d'échanges avec mon cousin.rnrnrJ'estime avoir fait tous les efforts nécessaires pour ma fille et envers mon ex femme afin que les choses se passent bien. D'une part j'ai perdu mon cousin qui était le seul lien qui me restait avec ma famille paternelle et que je considérais comme mon frère et enfin j'avoue ne plus souhaiter avoir de rapports avec ma fille.rnrnrAujourd'hui je ne sais pas quoi faire de tous ces éléments accumulés afin de m'en servir pour me "sortir" et sortir ma femme actuelle de cette situation glauque et sans moralité qui finit par nous nuire car nous avons le sentiment d'être impuissants et juste bon à subir, encaisser les coups et payer cette pension...rnrnrAussi j'ai besoin de 2 avis, je souhaite ne plus

payer la pension alimentaire (concubinage de mon ex femme) et renoncer à mon autorité parentale.rnrnMerci de me communiquer les démarches appropriées.